

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur/Pétitionnaire/Requérant

et

Défendeur/Intimé

BREF D'EXÉCUTION (possession ou délivrance)

Destinataire : Shérif

ATTENDU que, le _____ 20__, il a été ordonné que le défendeur/l'intimé _____ délivre au demandeur/pétitionnaire/requérant [ou que le demandeur/pétitionnaire/requérant _____ recouvre du défendeur/de l'intimé] la possession des biens personnels ou du bien-fonds situé au [inscrire l'adresse de voirie, la municipalité, la province ou la description officielle du bien-fonds, si possible]

;

L'ordonnance du(de la) juge en chef/juge _____ rendue le _____ est annexée.

ORDRE VOUS EST DONNÉ d'accéder dans les plus brefs délais au bien-fonds et de permettre à _____ d'entrer en possession de celui-ci.

ORDRE VOUS EST ÉGALEMENT DONNÉ de saisir et de vendre sans délai, aux enchères publiques ou par soumission, au meilleur prix possible, les biens personnels de _____ qu'il faut pour couvrir les frais, dépens et dépenses du demandeur/pétitionnaire/requérant relativement à l'exécution ainsi que vos frais, honoraires et dépenses engagés pour exécuter le présent bref.

Fait le _____

Greffier de la cour